



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 26 mars 2020**

## **RAPPORT N° 06/2020 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Prise en considération de la motion de Mme Isabel  
Jerbia, intitulée « S'abstenir sera un choix ! »**

## RAPPORT

Sur la prise en considération de la Motion de Madame Isabel Jerbia

« S'ABSTENIR SERA UN CHOIX ! »

Composée de :

Mesdames Isabel Jerbia

Danièle Kaeser, rapporteur

Anne-Francine Simonin, *absente, non excusée*

Messieurs Louis Buttica, *absent, non excusé*

Gilles Perfetta, *absent, non excusé*

Antonio Poeira Martins

Colin Wahli,

La Commission s'est réunie le 3 mars 2020 à l'Hôtel de ville. Elle était assistée de Madame Elina Leimgruber, Syndique, de Monsieur Michel Agnant, Municipal et de Monsieur Raphaël Delessert, Chargé de communication, adjoint au Secrétariat municipal. La Commission les remercie pour les compléments d'information qu'ils ont apportés.

Madame Jerbia rappelle l'objet de sa Motion. Elle est souvent interpellée par des citoyens perplexes devant le matériel de vote, Lors de sa participation au Greffe pour l'ouverture des enveloppes elle a constaté que des erreurs, telles non signature de la carte de vote, plusieurs bulletins dans une même enveloppe etc. annulent la votation.

Elle pense qu'un manque d'information simple et précis peut inciter les personnes se disant démunies à renoncer à remplir leur bulletin de vote.

Elle demande à la Municipalité d'établir un projet portant sur un dispositif tel qu'un bureau dédié à cet effet doit pouvoir voir le jour dans le cadre de l'administration communale par exemple « le bureau de l'Information » ainsi qu'une communication mieux adaptée aux personnes ayant des difficultés avec le matériel de vote.

En réponse aux préoccupations justifiées de Madame Jerbia, les deux membres de la Municipalité et le chargé de communication énumèrent les différentes mesures déjà prises par la commune :

- L'Office de la population et le Bureau de l'information répondent ponctuellement à des questions pratiques relatives aux votations et élections (les gens viennent avec leur matériel de vote)
- Les nouveaux habitants reçoivent la brochure « Vivre à Vevey » dans lequel figure un chapitre « vote et éligibilité ». Elle est disponible en 9 langues.
- Les jours précédents un scrutin, le Chargé de communication publie sur la page Facebook de la ville un texte pour inciter les citoyens à voter et pour rappeler les délais pour le vote par correspondance et pour le dépôt des enveloppes.
- Lors de la soirée d'accueil des nouveaux habitants, bourgeois, électeurs et citoyens qui rassemble quelque 300 personnes à la salle Del Castillo, le Chargé de communication explique le fonctionnement de nos institutions (Conseil communal, Municipalité). Les différents partis tiennent des stands et le Président de Conseil incite le public à prendre part à la vie civique.

Pour des objets d'importance qui touchent directement la commune (par exemple, parking place du Marché), un communiqué de presse explicitant les enjeux et incitant les citoyennes et citoyens à voter a été rédigé, envoyé aux médias et relayé sur le site internet [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch) et la page Facebook de la Ville., Par ailleurs des affiches représentant les différentes positions ont

été posées par la SGA .Quant au Bureau de l'intégration il offre différentes prestations qui ont lieu durant toute l'année. Il informe la population migrante sur les objets en votation ou lors des élections.

Par exemple :

- Bus citoyen : en 2016 à l'occasion du premier droit de vote des étrangers, un bus interactif a été placé sur l'esplanade St-Antoine afin d'aller à la rencontre des votants. Différentes documentations étaient à dispositions ainsi que des vidéos explicatives sur le droit de vote et la manière de remplir son bulletin.
- Café rencontre / Café parents : ces ateliers de conversation ont lieu une fois par semaine. Ils permettent, en moyenne à 50 femmes migrantes de pratiquer le français. Le Bureau de l'intégration en profite pour les sensibiliser à l'importance des votations et de la politique en général. Du matériel de vote est présenté et la procédure explicitée afin que le vote ne soit pas invalidé.
- Projet citoyenneté, Cours de français débutants. Atelier d'intégration : des informations sur le droit de vote et des informations sur la façon de voter sont également transmises. En collaboration avec Caritas, des ateliers gratuits sont à disposition.

Constatant que beaucoup d'actions sont dispensées, un commissaire estime que celui qui veut voter a suffisamment d'informations à disposition pour prendre une décision. S'il renonce c'est par manque de motivation ou par indifférence.

Madame Jerbia, propose que la Municipalité établisse un protocole explicatif pour le personnel communal, Il serait assermenté afin de s'assurer la neutralité et la légalité d'une telle démarche. Madame la Syndique indique qu'elle va proposer à la Municipalité, après avoir pris assurance auprès du Canton de la légalité de la chose, et dans le cadre des ressources actuelles de mettre sur pied au sein du bureau de l'Information de la ville cette prestation supplémentaire pour les Veveysans et Veveysannes et de le faire connaître par un communiqué de presse.

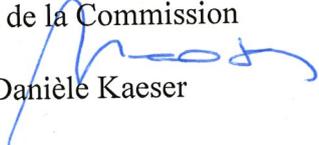
A l'unanimité la commission émet le vœu :

**Que la Municipalité s'engage à mettre en place dans le cadre du bureau de l'information un protocole officiel, simple et précis pour dispenser l'information sur l'utilisation du matériel de vote.**

La motionnaire accepte que sa motion soit classée si le vœu de la commission est respecté. La Municipalité s'y engage pour autant que la légalité soit respectée et dans le cadre des ressources actuelles.

C'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir classer la Motion « S'abstenir sera un choix » et de la considérer comme réglée.

Au nom de la Commission

  
Danièle Kaeser

Vevey, le 10 mars 2020